

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 21/03/2019  
 Extrait : 01/03/2019

**Séance du 28 février 2019**

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 25  
 Votants : 30

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_025**

**Etait absent :**

Mme Dany TRAMONTANA

**OBJET :**  
 Marché d'exploitation et maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et climatisation des bâtiments communaux - Avenant n°3 (Annexe 10-01)

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Gérard OCTROY, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Vincent BONY à M. Jean POINT, M. Gilbert ABRAS à Mme Eliane MASSON, M. Jean-Louis VALENTE à Mme Caroline BENOUMELAZ

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

**Rappel et référence(s) :**

Par une délibération n° DEL-2016-058 du 23 juin 2016 le conseil municipal approuvait le marché P2 P3 entretien préventif et curatif des chaufferies des bâtiments communaux confiés à la société IDEX.  
 Par une délibération n° DEL-2017-037 du 18 mai 2017 le conseil municipal autorisait l'avenant n°1 pour la neutralisation du calcul de l'intéressement sur la saison de chauffe 2016-2017 de trois bâtiments communaux.  
 Par une délibération n° DEL-2018-063 du 27 septembre 2018 le conseil municipal autorisait l'avenant n°2 pour la modification des cibles énergétiques de trois bâtiments communaux.

**Contenu :**

- Il convient de modifier par avenant n°3 les termes du marché pour exclure du périmètre du marché les chaufferies suivantes :
- école maternelle Pasteur : montant prestation P2 .....826,10 € HT/an,  
 montant prestation P3 .....2 666,00 € HT/an.
  - la Ripagérienne (P2) : .....montant prestation P2           611,60 € HT/an.

Le montant du marché pour la prestation P2 passe de 39 579,10 € HT/an à 38 141,40 € HT/an.

Le montant du marché pour la prestation P3 passe de 26 338,84 € HT/an à 23 672,84 € HT/an.

Le montant total du marché passe de 65 917,94 € HT/an à 61 814,24 € HT/an.

**Proposition :**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer les pièces inhérentes à la passation et l'exécution de l'avenant n°3.

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire, ou son représentant légal, à signer les pièces inhérentes à la passation et l'exécution de l'avenant n°3.**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
 pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Conseiller Départemental,  
 Jean-Claude CHARVIN**